

PV SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 05 OCTOBRE 2020 - 20 h00

Points à l'ordre du jour

1 – INVESTISSEMENTS - IMMOBILIER

↳ Acquisition de terrains

2 – FINANCES

↳ Emprunts réalisation investissements

↳ Dépôts sauvages de déchets

3 – INFORMATIONS DU MAIRE

Aucune observation, ni écrite, ni orale, n'ayant été formulée, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 27 août 2020.

Francine SCHOTT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

PRESENTS

HEINE Pierre – BOLLARO Carole – PRATI Sylvain – BRENYK Sandrine – HEINE Bernard - GINDT Martine - BRANZI Didier – HALLÉ Dominique, à partir du point « Finances – prévisions » – MARCHAL Laurence, à partir du point « Finances – prévisions » – LIPINSKI Anne-Marie – COLSENEN Vincent – VAISSIERE Messaade – WAGNER Guylaine – BEAUQUEL Yannick – KILLIAN Fabien – VOIRAND Marlène - ZECH Romain

ABSENTS EXCUSES

KOELSCH Alain, procuration à HEINE Pierre – HALLÉ Dominique jusqu'au point « Investissements – immobilier », procuration à Carle BOLLARO - MARCHAL Laurence jusqu'au point « Investissements – immobilier », procuration à LIPINSKI Anne-Marie - LAGLASSE Rodrigue, procuration à HEINE Bernard

INV – IMMO/08-2020 – INVESTISSEMENTS – IMMOBILIER – ACHAT PARCELLE SECTION 35 N° 034

Le maire expose à l'assemblée que la commune a manifesté son intérêt pour la parcelle cadastrée section 35 N° 034 « rue du Vieux Moulin » d'une superficie de 3186 m².

Le propriétaire a fait part de son accord pour une vente à la commune au prix TTC de 108 000 €.

Il précise que le terrain se situe dans la continuité de terrains déjà bâtiés rue du Vieux Moulin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide :
 - ↳ de valider l'achat de la parcelle désignée ci-dessus au prix TTC de 108 000 €
 - ↳ que l'acquisition fera l'objet d'un acte pris en la forme administrative rédigé par le maire et pour la signature duquel Carole BOLLARO, 1^{ère} Adjointe, représentera la commune
- précise que tous les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge exclusive de la commune, y compris ceux relatifs aux indemnités auxquelles pourrait prétendre un éventuel exploitant au titre de son éviction, conformément aux dispositions du Code Rural et aux barèmes de la Chambre d'Agriculture de la Moselle.
- donne pouvoir au maire de signer tous documents afférents à cette acquisition et d'ordonnancer toutes les dépenses correspondantes.

ACHAT PARCELLES SECTION 35 N° 032 ET 033

Le maire expose à l'assemblée que la commune a manifesté son intérêt pour les parcelles cadastrées section 35 N° 032 et 033 « rue du Vieux Moulin ». L'achat est proposé au prix de 122 650 € TTC pour la parcelle N° 032 de 3618 m² et de 155 770 € TTC pour la parcelle N° 033 de 4595 m².

Il précise que les terrains sont contigus à la parcelle 034 dont l'achat vient d'être décidé et se situent donc également dans la continuité de terrains déjà bâtiés rue du Vieux Moulin.

Ces parcelles appartiennent à 5 propriétaires indivis dont 4 ont déjà exprimé leur accord. L'acte formalisant la cession sera passé devant notaire.

Le conseil municipal est favorable à l'acquisition de ces terrains qui sera par conséquent portée à l'ordre de jour du prochain conseil.

FIN – PREV/35-2020 – FINANCES – PREVISIONS INVESTISSEMENTS

Le maire présente au conseil municipal un état non exhaustif des investissements en cours, en phase de commencement en 2020 et à venir pour 2021.

Le financement des différentes opérations sera étudié en commission des finances qui se réunit le mercredi 07 octobre prochain.

FIN – TARIFS/36-2020 – FINANCES – TARIFS – DEPOTS SAUVAGES DE DECHETS

Malgré les collectes hebdomadaires de déchets, les déchetteries ouvertes sur le territoire de la communauté de communes et l'accès gratuit pour les habitants de Metzervisse au site « Terralys », des dépôts sauvages et déversements de déchets de toute nature sont constatés sur le territoire de la commune.

Ces incivilités nuisent à la propreté, à la salubrité et à la sécurité de la commune.

Le maire rappelle que la collectivité supporte le coût de l'enlèvement et du nettoyage des sites concernés, coût qui peut s'avérer important lorsque les contrevenants vont jusqu'à abandonner des matériaux contenant des déchets nécessitant un traitement particulier tel que, par exemple, de l'amiante.

Considérant que pour le respect de l'environnement, la sécurité et la propreté de la commune, il convient de fixer des frais d'intervention des services techniques municipaux pour l'enlèvement des déchets sur les lieux d'un dépôt sauvage, le maire propose d'instaurer ces frais, selon les modalités suivantes, sachant que ceux-ci viendront s'ajouter aux poursuites pénales et amendes administratives encourues :

- ↳ 250 € par sac de déchets ménagers, doublés pour les récalcitrants en cas de récidive
- ↳ 1 500 € par tonne entamée pour les encombrants, métaux, gravats, Le contrevenant aura en plus à sa charge la facturation de l'entreprise spécialisée pour l'enlèvement et le traitement éventuel des déchets (amiante par exemple).

Il précise que lorsqu'un tel dépôt sera constaté et l'auteur des faits identifié, ce dernier recevra un courrier l'informant de la facturation du coût de l'enlèvement de son dépôt sauvage dont le montant sera recouvert par les services de la trésorerie après émission du titre de recettes correspondant.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-2-1, L 2212-4, L 2224-13 et L 2224-17,

VU la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

VU le Code Pénal et notamment ses articles R 632-1, R 633-6, R 635-8 et R 644-2,

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 1311-1, L 1311-2, L 1312-1 et L 1312-2,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 541-1 à 541-6,

VU le Règlement Sanitaire Départemental de la Moselle,

ENTENDU l'exposé du maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les propositions du maire
- décide que l'entrée en vigueur des frais d'intervention des services techniques et des entreprises spécialisées, tels qu'exposés ci-dessus, est immédiate
- prend acte des poursuites pénales et amendes administratives s'ajoutant aux facturations de la commune
- donne pouvoir au maire de faire le nécessaire en ce sens.

CM-DELCOM/24-2020 – CONSEIL MUNICIPAL – RAPPORT DELEGUES ET COMMISSIONS

COMMISSION VIE ET ACTIVITES LOCALES – JEUNESSE

- Calendrier des fêtes : Jeudi 05 novembre à 20 h dans la grande salle du centre culturel. Y sont conviés les représentants des associations et tous les membres du conseil municipal.

LA SALLE N'EST PAS LIBRE LE 05 NOVEMBRE – LA REUNION EST REPORTEE AU MERCREDI 21 OCTOBRE 2020 A 20 H, AU CENTRE CULTUREL

CM-ELUS/25-2020 – CONSEIL MUNICIPAL – PREPARATION REGLEMENT INTERIEUR

Le maire rappelle qu'en séance du 27 août 2020, il a proposé la constitution d'un groupe de travail pour la préparation du règlement intérieur du conseil municipal composé des : Maire – Adjoints et tout membre du conseil municipal qui en exprimerait le souhait.

Carole BOLLARO a proposé de préparer, sur la base de textes existants, un règlement qui sera présenté à la prochaine séance du conseil municipal.

- L'acquéreur du lot 10 du futur lotissement des « Vergers 3 » sollicite des doubles branchements pour pouvoir réaliser 2 constructions. Le conseil municipal est défavorable en raison de contraintes administratives.
- Réunion marchés locaux : demain en mairie à 10 h : y participeront : Pierre HEINE, Sylvain PRATI et Martine GINDT
- Prochain conseil communautaire : mardi 06 à 18 h à Volstroff
A cette séance, seront désignées les personnes proposées aux services des impôts en tant que candidates à la CIID. En l'absence de candidature, Pierre HEINE est volontaire (**CCAM prévenue mardi matin 06 octobre**)
- Assemblée générale judo club : vendredi 09 octobre à 20 h 30 au centre culturel
- Documents consultables en mairie
 - ✓ Rapport d'activités 2019 SISCODIPE
 - ✓ Rapport d'activités 2019 LogiEst
- Programme de formations MATEC
- Entrées dissociées école
 - ✓ des parents se plaignent, par réseaux sociaux interposés et par mails en mairie, de l'instauration de 2 accès différenciés au groupe scolaire : CE2 – CM1 et CM2 côté city stade, les autres enfants, côté portail principal
 - ✓ compte tenu de ce qui motive sa mise en place (sécurité des enfants), ces entrées dissociées demeurent avec exception pour les fratries et nounous
- Périscolaire : demande autorisation décor à la craie : précisions nécessaires quant au support et aux produits utilisés (**ce décor serait a priori proposé pour un mur intérieur du périscolaire**)
- Le recrutement d'un agent pour l'emploi à pourvoir dans la structure France Services va être engagé (fiche de poste attendue de la commune de Cattenom – **arrivée depuis**)
- Conseillers municipaux délégués et indemnités de fonction des élus : à l'ordre du jour du prochain conseil municipal
- Mise en place des membres non élus au sein des commissions municipales

Questions diverses

Ecole

- Mme PEREIRA, grande section de maternelle, demande que sa classe soit équipée de 2 ordinateurs (Didier BRANZI)
- Organisation Saint Nicolas : voir si c'est possible et si oui, dans quelles mesures (Sylvain PRATI)
- Réparation vélos (poignées) : en attente de l'achat des poignées par l'ASSE, remboursé ensuite par la commune, conformément à la décision prise en conseil d'école
- Sanitaires garçons : réfection complète programmée en 2021 (**photos jointes des sanitaires : 1 – les équipements datent mais sont parfaitement entretenus / 2 – les urinoirs ont été condamnés en attendant les travaux de réfection parce que, a priori, les pousoirs de chasse d'eau sont trop hauts pour les enfants et ne sont donc pas actionnés.....**,
- Bouton pousoir chasse d'eau trop dur pour les enfants (**intervention du service technique le 06-10 : bouton était dévissé donc désaxé**)
- Délégués de classes : les impliquer dans les projets – échanges d'informations – questionnements.....

Périscolaire

- Le directeur de la structure propose de lui donner un nom : « Les petits colibris »
- Il souhaite s'impliquer dans la commission municipale « jeunesse » et dans le futur conseil des jeunes
- Projet de présentation en avril d'un spectacle filmé (en raison du virus) avec projections à programmer au centre culturel
- Séjour ados dans les Hautes Alpes : recherche financements : entrées payantes ou chapeau pour le spectacle – autres actions envisagées

Commission aménagement

- Travail sur sentier pédestre le long du ruisseau derrière la mairie. Eventuel prolongement vers Volstroff avec aménageant d'une passerelle sur la Bibiche (compétence CCAM)
- Sécurisation RD918 - propositions : mise en place de potelets – création passage piétons avec système d'éclairage actionné par les piétons – îlot central

CCAM

- Commission aménagement CCAM mercredi 07 octobre
- Commission tourisme CCAM à Veckring
- Commission déchets : modification tri, fin d'année / début 2021 : collecte de tous les déchets plastiques - changement de sacs
- Mise en place de conteneurs sur le site de Carrefour Contact

Autres

- Repas des Anciens non organisé cette année, voir pour le faire éventuellement au printemps 2021 ou colis
- Cimetière : à droite de l'entrée, prévoir emplacement pour les conteneurs à déchets à la place de 2 tombes qui doivent être enlevées
- Date à fixer pour commission cadre de vie et association : Sylvain PRATI
- Dans prochain bulletin municipal : insérer un plan avec les rues de Metzervisse
- Site de la commune : consultation en chute libre – très peu d'informations communiquées par les associations et le périscolaire (**petite note aux associations et au périscolaire en préparation – sera envoyée jeudi 08 octobre**)